

## *La Constitution européenne : l'exemple d'une diglossie français - anglais*

**Laurent Seychell**

[candida.abela@um.edu.mt](mailto:candida.abela@um.edu.mt) (secrétaire du département de français)

**Laurent Seychell** est actuellement Maître de Conférences II à l'Université de Malte où il enseigne depuis 1979. Au cours des années 1970, il a poursuivi ses études supérieures à la Sorbonne Nouvelle Paris III où il a reçu une formation solide en linguistique française. Il s'intéresse à la didactique des langues plus précisément à la didactique du F.L.E. depuis les premiers jours de son recrutement au sein de l'Université de Malte. Comme publications en matière de la D.F.L.E. on lui attribue une méthode F.O.S. intitulée *Le Français des compagnies aériennes* et une communication publiée en guise d'analyse de cette méthode. Il a des liens solides avec l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) où il donne des conférences dans le domaine de la didactique du F.L.E. sur la base d'échange de professeurs. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage publié en 1996 qui traite de la problématique des erreurs commises par des apprenants maltais au cours de leur apprentissage du français. Il a aussi publié divers articles dont un en particulier traite de la linguistique différentielle et de la théorie interprétative du sens dans la traduction écrite. L'article suivant en constitue la preuve.

### **Résumé:**

Malte fait partie depuis 2004 d'une Union européenne qui est aussi forte linguistiquement qu'économiquement. Par conséquent, son double sort en dépend. Cette adhésion a donné lieu à la reconnaissance, enfin, de la langue maltaise au sein du multilinguisme existant au sein de cette Union, ce qui signifie que le maltais est reconnu sur le même plan que le français et l'anglais, deux langues bien réputées au niveau international. Cette reconnaissance entraîne une conséquence : celle de transmettre au peuple maltais tout ce qui est écrit en français, en anglais, ou en allemand, langues principales de travail au sein de la C.E.. Or, pour transmettre d'une langue à l'autre, il faut des traducteurs et interprètes professionnels. Malte, étant peu préparée dans ce domaine, s'est donné pour tâche de combler cette lacune. Ses universitaires ont commencé d'y travailler d'une manière acharnée, d'où la création de cette communication analysant le premier tiers de la Constitution européenne. L'analyse qui s'occupera de la transposition du français à l'anglais (nous voulions éviter la traduction en maltais, puisque cet exercice exige une double analyse, ce qui n'est pas notre but ici) rendra compte de deux grandes orientations linguistiques : l'orientation de l'énoncé ou phrastique et l'orientation énonciative ou discursive. La première mettra en lumière tous les *procédés stylistiques* susceptibles de créer exclusivement des différences linguistiques de deux langues en confrontation. Leurs phraséologies ou ressources syntaxiques y seront également exploitées. La deuxième mettra davantage l'accent sur le côté énonciatif de deux langues en présence : *les temps verbaux, certains actes performatifs et notionnels*, lesquels sont révélateurs d'analogies voire de différences énonciatives de deux langues en confrontation. Dans cette orientation, seront examinés et contrastés aussi les éléments linguistiques composant les différents actes et notions. En dernier lieu viendra une présentation de traductions déviantes ou de distorsions dans la traduction. En d'autres mots, il s'agit de termes ou expressions n'ayant pas été traduits avec la même équivalence sémantique. Ici, notre analyse prendra une orientation interprétative consistant à justifier l'écart de sens existant entre les deux versions.

## Préambule

La Constitution européenne renforce davantage la devise commune aux vingt-cinq pays membres : « l'unité dans la diversité »<sup>1</sup>. Cette Constitution a fait l'objet d'une étude politique, juridique, économique-sociale, environnementale, etc., sans faire de même d'un point de vue linguistique. Le langage humain quoiqu'il soit l'affaire de tout le monde à tout moment de la vie (c'est là l'idée de F. de Saussure) constitue l'institution la moins séduisante de toutes en matière d'analyse au sein de l'U.E. La présente analyse a pour objectif de déblayer le terrain à la perspective linguistique de la forme écrite de la Constitution européenne dans l'espoir d'inciter les traducteurs professionnels à aller au-delà d'une simple reformulation interlinguistique mécanisée de surface, c'est-à-dire à ne pas se contenter du résultat mais à s'intéresser au processus de la linguistique différentielle. Dans son introduction du livre : *Savoir-faire la traduction. Oral et écrit* de Claude Ayme et alii (voir Bibliographie ci-jointe) François Gallix dit cela à cet égard : « comme toute œuvre humaine, chaque texte est unique et nécessite, pour le traduire, une approche adaptée. C'est là toute la richesse de cette discipline **qui n'est pas le résultat d'une simple technique mécanique et répétitive**, mais qui comporte des aspects l'associant à la création ». (p. 11). Notre analyse qui se limitera à la Préambule et à la première partie de la Constitution européenne se fera en confrontant linguistiquement le texte original en l'occurrence le français à la traduction anglaise équivalente. Ceci servira, espérons-le, de modèle d'analyse à d'autres confrontations primaires linguistiques possibles : français – italien, français – portugais, français – espagnol, etc. ou à des confrontations secondaires linguistiques : anglais – maltais, anglais – estonien/letton, etc. où les traductions étant faites à partir d'un texte déjà traduit de l'original français, permettent au chercheur de s'occuper, entre autres, des écarts interprétatifs existant entre le texte original et à sa traduction finale, en passant, bien entendu, par la traduction intermédiaire.

L'analyse suivante rendra compte de deux grandes orientations linguistiques : l'orientation de l'énoncé ou phrastique et l'orientation énonciative ou discursive. La première mettra en lumière tous les *procédés stylistiques* susceptibles de créer exclusivement des différences linguistiques de deux langues en confrontation. Leurs phraséologies ou ressources syntaxiques y seront également exploitées. La deuxième mettra davantage l'accent sur le côté énonciatif de deux langues en présence : *les temps verbaux, certains actes performatifs et notionnels*, lesquels sont révélateurs d'analogies voire de différences énonciatives de deux langues en confrontation. Dans cette orientation, seront examinés et contrastés aussi les éléments linguistiques composant les différents actes et notions. En dernier lieu viendra une présentation de traductions déviantes ou de distorsions dans la traduction. En d'autres mots, il s'agit de termes ou

---

<sup>1</sup> Cette devise nous rappelle ce qu'a affirmé en 1958 à ce sujet le Conseil de l'Europe au moment d'établir l'égalité des langues officielles des Etats membres de la C.E. : « le multilinguisme est la pierre angulaire de la construction communautaire. Il garantit le respect de la diversité culturelle et du pluralisme linguistique » (propos de Brackeniers 1992 : 20 cité dans *Europe et Traduction*, textes réunis par Michel Ballard et publiés à Arras par Artois Presses Université en 1998, p. 22). Même Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) défend la thèse de l'acceptation de la diversité culturelle et linguistique en affirmant : « La seule réponse est celle du combat en faveur de la diversité culturelle et linguistique », dans *Label France*, no. 57, p. 38.

expressions n'ayant pas été traduits avec la même équivalence sémantique. Ici, notre analyse prendra une orientation interprétative consistant à justifier l'écart de sens existant entre les deux versions. Cette partie, il faut le préciser, ne constitue aucun reproche à l'égard des traducteurs professionnels vu que sur l'ensemble la traduction anglaise a été exécutée avec le plus grand sérieux et la rigueur inhérente à une institution traductrice d'une grande envergure<sup>2</sup>. Un travail de synthèse accompagné d'un tableau récapitulatif et suivi d'une bibliographie sommaire clôt la présente analyse.

Il est à noter qu'il n'est pas question dans cette analyse d'une orientation culturelle, vu que celle-ci a fait défaut dans le Traité Constitutionnel de départ, éliminant ainsi la gageure d'une perspective cibliste. Sera éliminée de la présente analyse l'étude de la structuration du discours (progression thématique, diaphores, connecteurs au sens large ...), vu que celui-ci figure sous forme d'articles propositifs voire exécutoires très souvent décousus textuellement entre eux de part leur nature hautement administrative. Un, deux exemple(s) ou plus pris dans toutes les deux versions viendra/ont illustrer nos propos théoriques, facilitant ainsi leur assimilation. Pour accroître la commodité de lecture de cet opuscule, la version originale sera placée à gauche de la page tandis que la traduction anglaise équivalente à droite, juste en face de la version française. Dans toutes les deux versions il y aura une indication de l'emplacement des exemples avec précision de la / des page(s) correspondante(s)<sup>3</sup>.

Les objectifs du présent travail sont multiples. En premier lieu, comme nous l'avons déjà annoncé, une étude linguistique différentielle et interprétative de deux langues véhiculant le même contenu Constitutionnel européen complétera toutes les études non linguistiques faites jusqu'à présent. En 2<sup>e</sup> lieu, en considérant les techniques de la traduction interlinguale, nous espérons, grâce au présent travail, amener les traducteurs professionnels ainsi que ceux en cours de formation à se détacher de la simple routine de reformulation de surface pour toucher de doigts les rouages profonds internes et externes de deux langues en confrontation, évitant de la sorte que la restitution ne puisse « sentir la traduction ». La présente réflexion conduira les praticiens de la traduction à se rendre compte des nombreuses voies expressionnelles qu'offre une langue source par rapport à une langue réceptrice où les nomenclatures sont à exclure<sup>4</sup>. Cette analyse s'avère beaucoup plus bénéfique à ceux qui pratiquent professionnellement la traduction interlinguale, plus précisément l'exercice du thème (langue maternelle → langue

<sup>2</sup> Ces propos ne se limitent pas à la Préambule et à la 1<sup>ère</sup> partie qui ont fait l'objet d'étude de la présente analyse mais par inférence ils vont au-delà.

<sup>3</sup> Il est bon à noter que la version originale a une pagination totale contrairement à une pagination partielle de la restitution anglaise. Nous comptons garder ces différences paratextuelles lors du rapport d'exemples.

<sup>4</sup> Voici les propos de Georges Mounin à cet égard dans *Clefs pour la linguistique* : « En analysant cette communication, la linguistique contemporaine a découvert que les langues ne découpent pas cette réalité non linguistique de manière identique, que les langues ne sont pas un seul et même calque invariable d'une réalité invariable, vue de la même façon par toutes les langues ; bref, que les langues ne sont pas des nomenclatures universelles » (p. 78). Ces propos sont corroborés par ceux de M. Lederer, dans : *La théorie interprétative de la traduction*, dans 'Le Français dans le Monde', numéro spécial, août/septembre 1987, p. 15 : « La conception naïve qui voit dans les langues des nomenclatures et dans la traduction le calque de l'une à l'autre n'a pas fini de faire sentir ses effets. »

étrangère), où les difficultés à surmonter sont les plus coriaces, vu qu'une maîtrise profonde de la langue étrangère constitue un atout<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Dans le cas inverse, c'est-à-dire dans la version qui nous intéresse de près : langue étrangère → langue maternelle, ce besoin analytique n'est pas moins important vu que les traducteurs, quoiqu'ils reformulent dans une langue qui est la leur, ne sont pas conscients des structures internes et externes qui la régissent.

Le volet relatif à l'analyse de l'énoncé ou phrastique de deux langues en présence nous conduit à présenter en premier lieu tous les *procédés stylistiques* permettant de voir exclusivement des différences linguistiques. Une deuxième partie qui rendra compte de leurs ressources syntaxiques compétera le volet phrastique. Voici à présent une présentation analytique des procédés stylistiques<sup>6</sup> repérés tout au long du corpus diglossique.

– **Allègement** : (appelé *dépouillement* par Vinay et Darbelnet) « la langue d'arrivée n'a pas besoin d'une précision inutile qui viendrait rendre la traduction tout à fait artificielle. Il est parfois indispensable de viser à *l'économie*, sans rien perdre du sens ni des effets du style du texte de départ » (ibid. p. 12).

- La précision inutile concerne le G.N. de la langue de départ

#### Langue de départ

(a) (i) « Inspirée par la volonté des citoyens et des États d'Europe de bâtir leur avenir commun, la *présente* Constitution établit l'Union européenne, ... » (p. 9, partie I, titre I, article I-1, § 1).

#### Langue d'arrivée

(a) (i) “Reflecting the will of the citizens and States of Europe to build a common future, *this* Constitution establishes the European Union ... ” (p. 1 of 3, *idem*).

Dans la restitution anglaise, on recourt à un fléchage<sup>7</sup> contextuel : *this* Constitution, l'extraction<sup>8</sup> ou l'actualisation duquel est rendue évidente par la mise en tête systématique dans chaque titre du membre de phrase : *A Constitution for Europe*, (consulter le document anglais) évitant ainsi de présenter une traduction trop lourde du type : *the present Constitution*.

(ii) « La Commission européenne, dans le cadre ... de subsidiarité visée à l'article 1-11, paragraphe 3, ..., attire l'attention ... sur *le présent* article. »

(ii) “Using the procedure for monitoring ... referred to in Article I-11 (3), the European Commission shall draw attention to proposals bound on *this*

<sup>6</sup> Pour la plupart ils sont empruntés à: *La traduction littéraire. Textes anglais et français : XX<sup>e</sup> siècle* de François Gallix et Michael Walsh, Paris, Hachette, 1997, pp. 6-17, avec application aux deux versions linguistiques sous analyse. A cet égard, vous pouvez également consulter *Introduction à la traduction. Méthodologie pratique (anglais-français)* de Chartier et Lauga-Hamid, chpts. 3 et 4. Vinay et Darbelnet les appellent les procédés indirects ou détournés (en anglais *oblique translation*) dans *Comparative Stylistics of French and English. A methodology for translation*, p. 31.

<sup>7</sup> Notion relative à la détermination du groupe nominal originellement empruntée à A. Culioli (cf. bibliographie ci-jointe). « Il s'agit d'une opération d'identification d'un objet déjà extrait, c'est-à-dire d'une reprise d'une première identification » (propos de H. Chuquet et M. Paillard tirés de : *Approche linguistique des problèmes de traduction*, p. 43).

<sup>8</sup> Notion à attribuer originellement encore à A. Culioli (ibid). « Opération complexe qui consiste à repérer une notion par rapport à une situation particulière, pour ensuite en distinguer qualitativement un ou plusieurs éléments ou une certaine quantité, et enfin leur attribuer une détermination quantitative. Le rôle de l'extraction sera toujours d'introduire de nouveaux éléments dans le discours ». (propos de H. Chuquet et M. Paillard, ibid, p. 43).

(p. 22, prtie. I, ttr. III, art. I-18, § 2).

Article” (p. 4 of 4, *idem*).

Ici, nous avons pratiquement des arguments analogues : c’est-à-dire l’actualisation ou l’extraction du nom *article* au moyen d’une détermination post-nominale : (I-11 (3)) suivie de son fléchage moyennant un prédéterminant *this*, évitant ainsi le recours à une reformulation lourde : *the present Article*.

(b) « Si une action de l’Union paraît nécessaire, ..., pour atteindre l’un des objectifs visés par la Constitution, sans que celle-ci n’ait prévu les pouvoirs d’action requis à cet effet, le Conseil des Ministres, ... » (p. 22, prtie. I, ttr. III, art. I-8, § 1).

(b) “If action by the Union should prove necessary ..., to attain one of the objectives set out in the Constitution, and the Constitution has not provided the *necessary* powers, the Council of Ministers, ...” (p. 4 of 4, *idem*).

*Requis à cet effet* se rattachant à *pouvoirs d’action* est traduit en anglais par *necessary* tout court. Ceci évitera de rendre la traduction littérale (et par conséquent lourde) en court-circuitant à *cet effet*. Le français, étant une langue analytique, recourt pour des raisons de clarté totale, surtout lors d’une situation administrative, à des compléments explicitant en extension, contrairement à l’anglais, langue synthétique par excellence, qui ne cherche pas à élaborer son discours par cette méthode.

**N.B.** Il faut noter que des exemples **d’étoffement** (le contraire d’allègement) feront pratiquement défaut dans cette traduction (français → anglais), vu que « cette amplification est fréquente dans le passage de l’anglais au français, qui a souvent besoin de plus de mots pour parvenir à une formulation plus authentique que la simple traduction littérale »<sup>9</sup> (ibid. pp. 11, 12). Les seuls exemples d’étoffement attestés dans le passage du français à l’anglais sont à traiter dans le procédé stylistique intitulé *Transposition* (consultez-la plus loin).

– **Modulation** : « impliquant un changement d’éclairage ou de point de vue afin d’éviter le recours à une expression qui « passe mal » dans la langue d’arrivée. » (ibid. p. 15). Cela se fait en passant de l’abstrait au concret, de la partie au tout, de l’affirmation à la négation, du singulier au pluriel, etc.

<sup>9</sup> Et ce pour traduire en particulier les prépositions et particules adverbiales. Exs. : « She looked at me *for* words » → « Elle me regarda, *attendant que* je lui parle »; « She came in her study *for* books » → « Elle est venue dans son bureau *chercher* des livres ».

**Langue de départ**

« Sa Majesté le Roi des Belges, le Président de la République Tchèque ... assurés que, « Unie dans la diversité », l'Europe leur offre les meilleures chances de poursuivre, dans le respect des droits de chacun et dans la conscience de leurs responsabilités à l'égard des générations futures et de la planète, la grande *aventure*, qui en fait un espace privilégié de l'espérance humaine » (Préambule p. 3).

L'accent est mis sur *l'incident, la péripétie physique* relevant du concret qu'offre la Constitution nouvelle.

**Langue d'arrivée**

“His Majesty the King of the Belgians, the President of the Czech Republic ... convinced that, thus ‘United in diversity’, Europe offers them the best chance of pursuing, with due regard for the rights of each individual and in awareness of their responsibilities towards future generations and the Earth, the great *venture*, which makes of it a special area of human hope” (Preamble p. 1 of 6).

L'accent est mis sur *l'entreprise elle-même* relevant de l'abstrait sans implication de péripétie physique qu'aurait réintroduite une restitution littérale de l'original grâce au mot *adventure*.

Le passage du concret à l'abstrait n'est nullement gratuit. D'après Bernd Stefanink dans *Le traducteur et les mots*, Le Français dans le Monde, août-septembre 1995, p. 38, nous assistons à une assimilation à distance : « Lorsque les théoriciens de la traduction nous invitent à dégager les *isotopies* d'un texte dans le cadre d'une analyse de texte préalable à la traduction, ne nous demandent-ils pas en fait d'examiner dans quelle mesure les mots s'influencent intratextuellement dans ce qui est le propre des mots, c'est-à-dire le sens et la compréhension que le récepteur en a, ... ? ». Dans la version originale, le mot *espace* corrobore le recours au mot concret *aventure* alors que dans la restitution anglaise le mot *area* corrobore celui à un mot beaucoup moins concret *venture*.

– **Transposition** : « changement de la catégorie grammaticale d'un mot en passant d'une langue à l'autre » (ibid. pp 10, 11).

**Langue de départ**

*Nom*

« Elle respecte *la richesse* de sa diversité culturelle linguistique » (p. 11, partie I, ttr. I, art. I-3, § 3).

*S.P. (Nominalisation)*

« ... dans *l'accomplissement* de ... » (p. 12, partie I, ttr. I, art. I-5, § 2).

**Langue d'arrivée**

*Adj.*

“It shall respect its *rich* cultural and linguistic diversity” (p. 2 of 3, *idem*).

*Verbe en -ing.*

“... in *carrying out*” (p. 2 of 3, *idem*).

A noter dans *la Transposition* de ce type (SP/Nominalisation → verbe en -ing) qu'il existe une certaine *flexibilité stylistique* dans les deux langues en confrontation. Cela implique que l'une et l'autre langues peuvent facilement alterner dans le discours les classes en question sans desservir pour autant ni le sens original ni leurs combinatoires

respectifs. La seule gêne communicative est à attribuer aux cas où la langue recourt à la nominalisation, laquelle risque de faire disparaître toute information relative *au temps verbal et/ou à la personne et/ou à l'aspect* ainsi qu'à *la modalité d'énonciation* (phrases déclarative, interrogative, jussive et exclamative) ayant trait au message à véhiculer. Il faut cependant noter que le recours à une nominalisation à l'intérieur d'une même langue remplaçant des subordinations relève plutôt du registre adopté. (cf. Chuquet et Paillard, *ibid.*, aux pp. 19-21)<sup>10</sup>.

### Langue de départ

« L'Union constitue un espace de liberté, de sécurité et de justice :

- a) **par l'adoption** de lois et lois-cadres européennes visant, si nécessaire, à rapprocher ... (nomin. ou verbe en -ant : *en adoptant*).
- b) **en favorisant** la confiance mutuelle entre les autorités compétentes des Etats membres ... (verbe en -ant seulement, la *favorisation* n'existant pas en français).
- c) **par une coopération opérationnelle** des autorités compétences des Etats membres » ... (p. 47, partie. I, ttr. V, chpt. II, art. I-42, § 1 (a) (b) (c)) (nomin. ou verbe en -ant : *en faisant coopérer opérationnellement les ...*).

### Verbe

« S'inspirant des héritages..., à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que *constituent* les droits inviolables et inaliénables de ... » (p. 3, Préamb.).

### Langue d'arrivée

“The Union shall constitute an area of freedom, security and justice :

- (a) **by adopting** European laws and framework laws intended, where necessary, to approximate ... (verbe en -ing ou nomin.: *by the adoption of*).
- (b) **by promoting** mutual confidence between the competent authorities of the Member States ... (verbe en -ing ou nomin.: *by the promotion of*).
- (c) **by operational cooperation** between the competent authorities of the Member States ...” (p. 3 of 4, *idem*) (nomin. ou verbe en -ing: *by making the competent authorities ... cooperate operationally*). A noter la présence d'un factitif *faire (making)* dans la tournure verbale.

### Préposition

“Drawing inspiration from the cultural ... inheritance ... from which have developed the universal values *of* the inviolable and inalienable rights of ...” (Preamble, p. 1).

<sup>10</sup> « La transposition du type Nom : : Verbe peut avoir une incidence sur le niveau de langue dans la mesure où, à l'intérieur même de l'anglais ou du français, une construction nominale apparaît comme plus soutenue que la construction verbale exprimant la même relation. A l'intérieur d'une même langue, le choix d'une tournure nominale ou verbale est souvent effectué en fonction du registre adopté, par exemple:

*Il attendait la parution du livre/que le livre paraisse*

*He insisted on immediate payment/on being paid immediately. »*



## Nom et nom

## Verbe et verbe

« Ils ont : le droit de *vote* et *d'éligibilité* aux ... » (p. 15, prtie. I, ttr. II, art. I-10, § 2(b)). “They have : the right *to vote* and *to stand* as candidates in ...” (p. 1 of 2, *idem*).

Dans les quatre cas cités, il appert que la langue de départ est aussi économique que celle d'arrivée : on y constate le remplacement d'une classe par une autre, de nature différente, bien entendu.

Nous pouvons trouver des cas où la langue d'arrivée met en combinatoire moins de classes que celle de départ pour exprimer le même sens.

**Langue de départ***Phrase (GN et GV)*

« Elle respecte les fonctions essentielles de l'Etat, notamment *celles qui ont pour objet* d'assurer son intégrité nationale ... » (p. 12, prtie. I, ttr. I, art. I-5, § 1).

**Langue d'arrivée***Préposition*

“It shall respect the essential State functions, *including* ensuring the territorial integrity ...” (p. 2 of 3, *idem*).

OU

OU

*Phrase (GN et GV)*

« Toute *personne ayant la nationalité* d'un Etat membre ... » (p. 14, prtie. I, ttr. II, art. I-10, § 1).

*GN*

“Every *national* of a Member State ...” (p. 1 of 2 *idem*).

*Verbe + Nom*

« Ils ont : le droit d'*adresser des pétitions* au ... » (p. 15, prtie. I, ttr. II, art. I-10, § 2 (a)).

*Verbe*

“They have: the right to *petition* the ...” (p. 1 of 2, *idem*).

D'après ces exemples, il s'avère que la langue d'arrivée est plus économique que celle de départ. Ce procédé stylistique nous rappelle l'*allègement* où la langue d'arrivée vise à l'économie. L'inverse, c'est-à-dire l'étoffement<sup>11</sup> (cf. définition, p. 42) est possible mais il est très rare de le noter dans le passage du français à l'anglais (cf. p. 5). Les seuls exemples attestés sont les suivants :

<sup>11</sup> A ne pas confondre ce procédé avec *la dilution* qui comme le disent bien J.P. Vinay et J. Darbelnet (*ibid.* p. 183) : « n'est pas un procédé de traduction mais une simple équivalence entre un élément simple et un élément composé. La formation des prépositions dans les deux langues conduit à de nombreux cas de dilution :

## Préposition

*across* the road  
*beyond* the orchard  
*dès* le XII<sup>e</sup> siècle  
*en* 1950 encore

## Locution prépositionnelle

*de l'autre côté* du chemin  
*au-delà* du verger  
*as early as* the 12th century  
*as late as* 1950

*Adj. (de relation)*

(a) « La loi-cadre européenne est un acte législatif qui lie tout Etat membre *destinataire* quant au résultat à atteindre, tout en ... » (p. 38, prtie. I, ttr. V, chpt. 1, art. I-33, § 1).

*Phrase (GN + GV)*

(a) “A European framework law shall be a legislative act binding, as to the result to be achieved upon each Member State *to which it is addressed*, but ...” (p. 1 of 4, *idem*).

*SV (copule)*

(b) « Les actes juridiques *sont motivés* et visent les propositions ... » (p. 42, prtie. I, ttr. V, chpt. I, art. I-38, § 2).

*SV contenant P. récursif*

(b) “Legal acts *shall state the reasons on which they are bound* and shall refer to any proposals ...” (p. 3 of 4, *idem*).

Dans le but de poursuivre notre analyse sur la rubrique relative à la **Transposition** (c’est de loin le procédé stylistique le plus extensif), il est intéressant de signaler un exemple relevant du procédé appelé *double transposition ou chassé-croisé* (termes empruntés toujours à F. Gallix et M. Walsh, *ibid.*, p. 11). Chuquet et Paillard l’appellent *transposition en chaîne* (*ibid.* pp. 17, 18) « Il consiste à échanger solidairement et concomitamment deux classes ou plus de la langue de départ contre deux autres classes ou plus de la langue d’arrivée. »

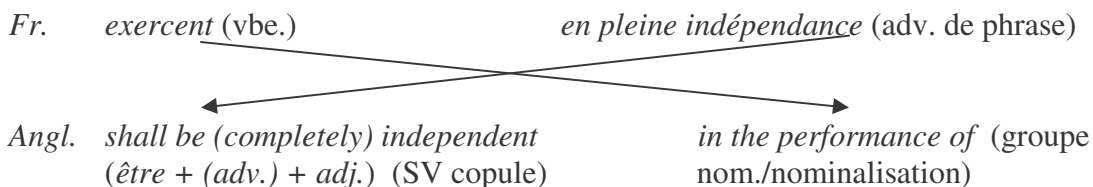
**Langue de départ**

« Elle (la Cour des comptes) est composée d’un ressortissant de chaque Etat membre. Ses membres *exercent* leurs fonctions *en pleine indépendance*, dans l’intérêt général de l’Union » (p. 36, prtie. I, ttr. IV, chpt. II, art. I-31, § 3).

**Langue d’arrivée**

“It (the Court of Auditors) shall consist of one national of each Member State. Its members *shall be completely independent in the performance of their duties*, in the Union’s general interest” (p. 2 of 2 *idem*).

A deux classes françaises particulières on fait correspondre simultanément et solidairement dans la traduction anglaise deux autres classes différentes, en l’occurrence au verbe français : *exercent* on fait correspondre un groupe nominal : *in the performance of ...*, tandis qu’à l’adverbe de phrase français : *en pleine indépendance* un SV copule (*être + (adv.) + adj.*) : *shall be « completely » independent*. Consultez le schéma suivant dénotant le chassé-croisé en question :



Un exemple analogue figure aux pages 37, prtie. I, ttr. IV, chpt. II, art. I-32, § 4 (version française) et 2 of 2, *idem* (traduction anglaise) respectives.

*Fr.* Ils *exercent* leurs fonctions *en pleine indépendance*, dans ...

*Angl.* They *shall be completely independent in the performance of* their duties in the ...

Dans la traduction, la technique de **la Transposition** intéresse, outre des catégories syntaxiques (verbe, nom, adjectif, adverbe et préposition), la fonction grammaticale d'une classe donnée. En d'autres termes, une même classe, en l'occurrence celle du nom, peut se voir attribuer deux fonctions distinctes en passant d'une langue à l'autre<sup>12</sup>.

#### Texte de départ

(a) « Chaque institution agit dans les limites des attributions qui lui sont conférées dans la Constitution, conformément aux procédures et conditions prévues par *celle-ci* » (p. 24, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-19, § 2).

#### Texte d'arrivée

(a) "Each institution shall act within the limits of the powers conferred on it in the Constitution, and in conformity with the procedures and conditions set out *in it*" (p. 1 of 7, *idem*).

#### Texte de départ

(b) « *Les lois et lois-cadres européennes* délimitent explicitement les objectifs, le contenu, la portée et la durée de la délégation de pouvoir » (p. 40, prtie. I, ttr. V, chpt. I, art. I-36, § 1).

#### Texte d'arrivée

(b) "The objectives, content, scope and duration of the delegation of power shall be explicitly defined *in the European laws and framework laws*" (p. 2 of 4, *idem*).

**Le complément d'agent** du verbe français *prévoir* assuré par *la Constitution* dans l'ex. (a) et **le sujet** du verbe *délimiter* régissant *les lois et les lois-cadres européennes* dans l'ex (b) passent respectivement dans la version anglaise à la fonction de **circonstant** (*in it* (*the Constitution*)) pour le premier et (*in the European laws and framework laws*) pour le deuxième. Dans les deux exemples, l'opération transpositionnelle oblige le traducteur anglais à mettre implicitement en place un nouveau sujet *someone/somebody* (*on*) indéfini.

– **Adaptation** : « Quand l'*intention de l'auteur* est difficilement traduisible d'une langue à l'autre, le traducteur doit s'efforcer de s'en rapprocher le plus possible en privilégiant le sens et en laissant de côté les mots eux-mêmes » (*ibid.* p. 14). On assiste à une traduction sémantique.

<sup>12</sup> Rien d'étonnant car le même phénomène de changement de fonction d'une même classe peut se noter intralinguistiquement. En français, la classe du nom peut se voir attribuer cinq fonctions, en l'occurrence celles de sujet, d'objet (direct et indirect), d'objet second ou d'attribution, de circonstant et de complément d'agent.

**Texte de départ**

- (a) « Dans ses relations avec *le reste du monde*, l'Union ... » (p. 11, prtie. I, ttr. I, art. I-3, § 4).
- (b) « Le Conseil *siège* en différentes formations » (p. 27, prtie. I, ttr. IV, art. I-24, § 1).

**Texte d'arrivée**

- (a) "In its relations with the *wider world*, the Union ..." (p. 2 of 3, *idem*).
- (b) "The Council *shall meet* in different configurations" (p. 3 of 7, *idem*).

Traduire les mots « le reste du monde » par "the remaining world" paraîtrait non seulement lourd mais exclusif, d'où le recours à une traduction sémantique ou intentionnelle.

Le verbe « siéger » de l'exemple (b) ci-dessus est difficilement traduisible par « to sit », d'où une traduction intentionnelle<sup>13</sup> par « to meet »

**Texte de départ**

- (c) « Il (le Ministre des affaires étrangères de l'Union) *agit de même* pour la politique de sécurité et de défense commune » (p. 33, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-28, § 2).

**Texte d'arrivée**

- (c) "*The same shall apply* to the common security and defence policy" (p. 6 of 7, *idem*).

Il est difficile de traduire en anglais inacceptable l'original français par : « he will act the same for ... », d'où le recours à une traduction privilégiant le sens.

- **Explicitation** : « le lecteur du texte traduit a parfois besoin d'une précision venant expliquer une allusion parfaitement claire pour le lecteur du texte original » (ibid. p. 14). Dans notre cas, il s'agit d'une explicitation ou d'une *précision grammaticale* à ajouter obligatoirement, sinon il y aurait un changement de sens dans la langue d'arrivée.

**Langue de départ**

« ..., l'Union agit dans les limites des compétences que les Etats membres lui ont attribuées dans la Constitution pour atteindre les objectifs qu'elle *établit* » (p. 16, prtie. I, ttr. III, art. I-11, § 2).

**Langue d'arrivée**

"..., the Union shall act within the limits of the competences conferred upon it by the Member States in the Constitution to attain the objectives *set out in the Constitution*" (p. 1 of 4, *idem*).

Sans l'ajout du circonstant: *in the Constitution*, le verbe *set out* de l'anglais changerait de sens, voulant dire à ce moment-là : *se mettre en route* et non pas *exposer*, déviant ainsi complètement le sens du texte d'arrivée<sup>14</sup>. Cette **Explicitation** va de paire avec le

<sup>13</sup> A ne pas la confondre avec la traduction pédagogique; la définition différentielle desquelles est fournie par Christine Durieu, 'Le Français dans le Monde', n° 243, août-sept. 1991, pp. 66-70 : « La traduction pédagogique est un exercice qui s'inscrit dans le cadre de l'apprentissage des langues vivantes et du perfectionnement linguistique [...]. Au contraire, la didactique de la traduction professionnelle s'appuie sur une compétence linguistique déjà acquise. »

<sup>14</sup> Un phénomène plus ou moins analogue peut avoir lieu intralinguistiquement. Si à la phrase française : « Les murs de la ville baignent *dans la rivière* », on ôte le circonstant (partie en italique), la phrase devient

procédé de Transposition (celui relatif au changement des fonctions grammaticales) où le sujet de la version française, en l'occurrence *l'Union* se voit remplacer implicitement par « on » indéfini, constituant le complément d'agent de la langue d'arrivée, d'où l'imbrication de deux procédés stylistiques concomitants. Cette imbrication de deux procédés stylistiques ou plus peut intéresser l'ensemble des procédés de traduction, notamment ceux des *transposition* et *modulation* (cf. Chuquet, H. et Paillard, M., *ibid.*, chpts 1 et 2).

- **Collocation** : « les mots « se marient » et forment des couples indissociables, *l'un entraînant automatiquement l'autre*.<sup>15</sup> Le moindre changement risque de provoquer une gêne à la lecture du texte traduit, qui manque alors de naturel et d'authenticité » (*ibid.* p. 13).

#### Langue de départ

« (a) Dans les domaines de la coopération au développement ..., l'Union dispose d'une compétence *pour mener* des actions et une politique commune, sans que ... » (p. 20, partie I, ttr. III, art. I-14, § 4).

#### Langue d'arrivée

“In the areas of development Cooperation ..., the Union shall have competence *to carry out* activities and *conduct* a common policy, however ...” (p. 3 of 4, *idem*).

La traduction de l'original quant au verbe « mener » ayant pour compléments tant les *actions* que *une politique commune* se fait en recourant à deux verbes anglais divers, l'un servant de tandem à l'autre : *to carry out and to conduct*

(b) « La Commission, en tant que collègue, est responsable devant le Parlement européen. Le P.E. peut *adopter* une motion de censure de la Commission conformément à ... Si une telle motion est *adoptée* ... » (p. 31, partie I, ttr. IV, chpt. I, art. I-26, § 8).

“The Commission, as a body, shall be responsible to the European Parliament. In accordance with ..., the European Parliament may *vote on* a censure motion on the Commission. If such a motion *is carried* ...,” (p. 5 of 7, *idem*).

La traduction anglaise du verbe français « adopter » se fait par tandem : *vote on* (*voter sur* une motion) et *is carried* (si la motion votée *passé/est acceptée*). La répétition française (cf. termes en italique) se voit traduire par une synonymisation partielle ou anaphore lexicale/conceptuelle en anglais. Dans la majorité des cas c'est bien l'inverse qui est attesté où d'après J. Delisle dans *La traduction raisonnée (manuel d'initiation à la traduction professionnelle de l'anglais vers le français)*, p. 462 : « L'anglais tolère mieux que le français la répétition lexicale, même dans les textes de style soutenu (Ballard 1982, p. 232) [...]. Les répétitions sont beaucoup plus courantes en anglais qu'en français, ce qui pose au traducteur un problème constant ».

---

inintelligible. (cf. Lucien Tesnière : *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1959).

<sup>15</sup> C'est nous qui mettons en italique.

- **Coloration** : « Il arrive que la langue de départ utilise *un terme neutre*, alors que la langue d’arrivée a besoin d’une *expression plus ciblée*, donnant *plus de relief* au concept traduit, qui est donc ainsi *coloré* » (ibid. p. 13).

#### Langue de départ

(a) « Conformément auxdits articles, les Etats membres dont la monnaie n’est pas l’euro, ainsi que leurs banques centrales, conservent leurs *compétences* dans le domaine monétaire » (p. 36, prtie. I, ttr. IV, chpt. II, art. I-34, § 4).

#### Langue d’arrivée

(a) “In accordance with these same Articles, those Member States whose currency is not the euro, and their central banks, shall retain their *powers* in monetary affairs” (p. 1 of 2, *idem*).

Le terme anglais est plus spécifique et précis confronté au terme français ayant une aire sémantique beaucoup plus large : *pouvoirs, décisions, discrétion ...*

(b) « Dans les domaines relevant de ses *attributions*, la Banque centrale européenne est consultée ... » (p. 36, prtie. I, ttr. IV, chpt. II, art. I-35, § 5).

(b) “Within the areas falling within its *responsibilities*, the European Central Bank shall be consulted ...” (p. 1 of 2, *idem*).

Le terme *attribution* en français couvrant une aire sémantique assez large (prérogatives, pouvoirs ...) se voit colorer d’un terme anglais plus ciblé : *responsibilities*.

**N.B.** D’après J. Delisle, si on omet dans le texte d’arrivée les étoffements, les explicitations ainsi que les compensations (cette dernière étant définie comme un : « procédé de traduction par lequel on introduit dans le texte d’arrivée un effet stylistique présent ailleurs dans le texte de départ afin de garder le ton général du texte », ibid., p. 31), on commet une faute de sous-traduction. (cf. plus loin la notion de faute).

Quant aux ressources syntaxiques de deux langues en présence tant l’original français que la traduction anglaise équivalente recourent tout au long de la partie analysée à des phrases canoniques où prévaut le modèle syntaxique du : sujet-verbe-complément, simplifiant ainsi la compréhension intertextuelle de la Constitution. Quand les deux langues en présence s’expriment par d’autres procédés syntaxiques autre que l’actif canonique, le français le fait en recourant à au moins trois structures syntaxiques différentes, contrairement à l’anglais qui limite son expression à une seule : le passif (modalisé ou non) avec *être (to be)*. Ces procédés syntaxiques du français sont en l’occurrence le *pronominal passif, l’impersonnel et le passif avec être*. Le premier a pour objectif énonciatif de ne pas préciser l’instigateur de l’action où ce dernier est obligatoirement effacé contrairement aux deux derniers où il est de nature facultative. L’effacement obligatoire ou facultatif de l’instigateur est une stratégie habituellement déployée par une administration centrale quelconque. Les exemples suivants présentés en tandem illustrent bien nos propos :

**Langue de départ**

- (a) Pron. Passif : « Les paragraphes 1 et 2 s'appliquent au Conseil européen lorsqu'il ... » (p. 29, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-25, § 3).
- (b) Forme impersonnelle. « Il est institué une Agence dans le domaine du développement des capacités de défense ... pour ... » (p. 46, prtie. I, ttr. V, chpt. II, art. I-41, § 3).
- (c) Passif avec *être* : « Ils (les actes adoptés) ne sont pas considérés comme un acquis devant *être acceptés* par les Etats candidats à l'adhésion à l'Union » (p. 50, prtie. I, ttr. V, chpt. III, art. I-44, § 4).

**Langue d'arrivée**

- (a) Faux passif sans *être* (*to be*) mais avec un verbe modal :  
“Paragraphes 1 and 2 *should apply* to the European Council when ...” (p. 4 of 7, *idem*).
- (b) Passif modalisé avec *être* (*to be*): “An Agency in the field of defence capabilities development, ... *shall be established* to ...” (p. 2 of 4, *idem*).
- (c) Passif avec *être* (*to be*): “They (acts adopted ...) shall not be regarded as part of the acquis which has *to be accepted* by candidate States for accession to the Union” (p. 2 of 2, *idem*).

L'analyse afférente à l'étude énonciative de deux langues en présence comprend l'étude des temps verbaux ainsi que celle des actes performatifs et notionnels. La première rend compte des analogies voire des différences ayant trait aux temps verbaux grâce auxquels les deux langues en présence projettent leurs actions sur l'axe du temps par rapport à l'énonciateur scriptural. Les auteurs ou énonciateurs scripturaux du Traité Constitutionnel sous la direction de l'ex-président de la République française M. Valéry-Giscard d'Estaing rapportent les paroles et les pensées de l'Union, des Etats membres, du Conseil ou du Conseil de l'Europe, de la Commission, du Parlement européen ... au moyen d'une forme particulière : *celle du discours indirect libre* où se crée une superposition de voix : celle de l'énonciateur et celle de l'asserteur. Ce style emprunte certaines caractéristiques aux deux autres : aux discours direct et rapporté. Comme le discours direct il se rencontre dans des phrases indépendantes, dénué qu'il est de tout mot introducteur et de la conjonction *que*. Comme dans le discours rapporté, les temps et les personnes du discours indirect libre sont transposables et les guillemets y font défaut. « Mais, quand le discours de base est au présent, les temps ne sont pas transposés. »<sup>16</sup> Ce style discursif est rapporté dans la version française grâce à un présent dénotant l'imperfectivité (le mode de procès des verbes employés en témoigne) où « le procès est saisi « de l'intérieur » dans son déroulement, sans prendre en compte son début et sa fin » (propos de D. Maingueneau dans : *Enonciation en linguistique française*, p. 67). Cet

<sup>16</sup> L'idée de définition du discours indirect libre (ainsi que la citation) est empruntée à Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul dans *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F., 1994, pp. 600, 601. D'après ces mêmes auteurs : « pour identifier un passage au style indirect libre, il est nécessaire de ... déceler des particularités linguistiques ... qui indiquent l'oralité : modalisations comme *franchement*, tournures propres à l'oral (phrases disloquées ou inachevées ...) ». Mais vu la nature scripturale hautement administrative du Traité Constitutionnel, tous ces indices linguistiques y font défaut.

aspect imperfectif pose donc le procès des verbes dans un futur<sup>17</sup> sans fin. Par contre, la version anglaise équivalente se voit exprimer par une forme modale avec *shall* à valeur d'obligation<sup>18</sup>. Cette traduction nous fait penser au phénomène de glissement où l'aspect imperfectif du présent français est traduit par un modal en anglais.

Exemples :

<b>Texte original</b>	<b>Texte traduit</b>
« L'Union <i>coordonne</i> ... » (p. 9, partie. I, ttr. I, art. I-1, § 1).	“ <i>Shall</i> coordinate ...” (p. 1 of 3, <i>idem</i> ).
« L'Union <i>exerce</i> ... » (p. 9, partie. I, ttr. I, art. I-1, § 1).	“ <i>Shall</i> exercise ...”(p. 1 of 3, <i>idem</i> ).
« ... Les Etats membres <i>se respectent</i> et <i>s'assistent</i> mutuellement ... » (p. 12, partie. I, ttr. I, art. I-5, § 2).	“... The Member States <i>shall</i> , in full mutual respect, assist each other ...” (p. 2 of 3, <i>idem</i> ).
« L'Union <i>offre</i> ... » (p. 10, partie. I, ttr. I, art. I-3, § 2).	“ <i>Shall</i> offer ...” (p. 1 of 3, <i>idem</i> ).
« L'Union <i>œuvre</i> ... » (p. 10, partie. I, ttr. I, art. I-3, § 3).	“ <i>Shall</i> work ...” (p. 1 of 3, <i>idem</i> ).
« Elle <i>promeut</i> ... » (p. 10, partie. I, ttr. I, art. I-3, § 3).	“ <i>Shall</i> promote ...” (p. 1 of 3, <i>idem</i> ).
« Elle <i>combat</i> ... » (p. 10, partie. I, ttr. I, art. I-3, § 3).	“ <i>Shall</i> combat ...” (p. 2 of 3, <i>idem</i> ).
« Elle <i>respecte</i> ... » (p. 11, partie. I, ttr. I, art. I-3, § 4).	“ <i>Shall</i> respect ...” (p. 2 of 3, <i>idem</i> ).
« Les Etats membres <i>prennent</i> toute mesure ... » (p. 12, partie. I, ttr. I, art. I-5, § 2).	“Member States <i>shall</i> take any appropriate measures ...” (p. 2 of 8, <i>idem</i> ).
« Les institutions de l'Union <i>appliquent</i> le principe de ... » (p. 17, partie. I, ttr. III, art. I-11, § 4).	“The institutions of the Union <i>shall</i> apply the principle of ...” (p. 1 of 4, <i>idem</i> ).

Généralement parlant, le présent anglais à l'instar du présent français est donc inapte à signifier le futur à moins qu'un adverbe temporel soit utilisé qui rejaillit sur le verbe :

Exs.

<sup>17</sup> D'ailleurs, en français une forme future du verbe évalue les chances de la réalisation du procès en termes de probabilité et de possibilité, c'est-à-dire en deux modalités dont on ne voulait sûrement pas investir ce Traité Constitutionnel.

<sup>18</sup> Une forme au passé *should* à valeur conditionnelle ou hypothétique prend sa place dans le cas d'événements passés qui n'ont pas eu lieu et où on imagine ce qui se serait passé si ces événements avaient eu lieu. (Voir plus loin l'acte de langage relatif à la mise en rapport logique). L'original français emploie dans ce cas particulier un procès de verbe itératif.

<b>Langue de départ</b>	<b>Langue d'arrivée</b>
« Si une action de l'Union <i>paraît</i> nécessaire, ..., le Conseil des Ministres, ..., <i>adopte</i> les mesures appropriées » (p. 22, partie. I, ttr. III, art. I-18, § 1).	“If action by the Union <i>should</i> prove necessary, ..., the Council of Ministers, ..., <i>shall</i> adopt the appropriate measures” (p. 4 of 4, <i>idem</i> ).



“I meet you at *10 o'clock this morning.*”  
 « Je donne une conférence *demain à neuf heures* »

Dans le Traité Constitutionnel, il faut noter quand même qu'en anglais le présent simple est de rigueur chaque fois qu'un procès qui a eu son début dans le passé se poursuit dans l'avenir ou que le procès exprimé par le verbe dénote un aspect inchoatif et/ou conclusif<sup>19</sup>.

#### Texte original

« Entend avancer ... » (Préamb., p. 3).  
 « Veut demeurer ... » (Préamb., p. 3).  
 « Elle souhaite approfondir le caractère démocratique et transparent de sa vie publique, ... » (p. 3).  
 « Sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions ... » (Préamb., p. 3).  
 « L'Europe leur offre ... » (Préamb., p. 3).  
 « Qui en fait ... » (Préamb., p. 3).  
 « Qui respectent ... » (p. 9, partie I, ttr. I, art. I-1, § 2).  
 « Tout Etat européen qui *souhaite devenir* membre de l'Union ... » (p. 59, partie I, ttr. IX, art. I-58, § 2).

#### Texte traduit

“*Intends to continue ...*” (Préamb., p. 1)\*.  
 “*It wishes to remain ...*” (Préamb., p. 1)\*.  
 “*It wishes to deepen the democratic and transparent nature of its public life, ...*” (Préamb., p. 1)\*.  
 “*Are determined to transcend their former divisions ...*” (Préamb., p. 1)\* \*.  
 “*Europe offers them ...*” (Préamb., p. 1)\*.  
 “*Which makes of it ...*” (Préamb., p. 1)\*\*.  
 “*Which respect ...*” (p. 1 of 3, *idem*)\*.  
 “*Any European State who wishes to become a member of the Union ...*” (p. 1 of 3, *idem*\*\*).

Quant à l'étude des actes performatifs et notionnels, les deux langues en présence offrent une symétrie énonciative quasi-parfaite, vu le caractère universel de ces actes. Un acte performatif, quelle que soit la langue qui l'utilise dans le discours, reste invariable dans la majorité des cas ; ce qui varie par contre c'est la combinatoire relative à telle ou telle langue. Les actes performatifs<sup>20</sup>, à l'opposé des actes constatifs, sont caractérisés par une force illocutoire/illocutionnaire et un contenu propositionnel appelés F(p) par J.R. Searle et J. L. Austin<sup>21</sup>. Dans notre corpus diglossique, l'acte de langage ordinaire<sup>22</sup> le plus usité est celui du *dire de faire* où la défense / l'interdiction, l'ordre non atténué et la suggestion / le conseil ou l'obtention d'autorisation sont de mise. Illustrons chaque acte par des exemples pris dans les deux versions :

(a) (i) Défense / interdiction où l'acte est direct.

<sup>19</sup> Pour faciliter au lecteur la discrimination des exemples relevés, nous avons pensé doter les exemples relevant du premier type de procès d'un seul astérisque tandis que de deux ceux appartenant au deuxième.

<sup>20</sup> Appelés également actes de parole/langage, unités pragmatiques.

<sup>21</sup> Le premier dans son livre anglais *Speech acts : an essay in the philosophy of language* (1969) traduit en français par : *Les actes de langage*, alors que le deuxième dans *How to do things with words* (1962), (traduction française : *Quand dire c'est faire*).

<sup>22</sup> Cet acte de ce type s'oppose à l'acte institutionnel où selon J. L. Austin : « la modalisation linguistique se réalise en même temps que l'acte de réalité. Il s'agit d'énoncés performatifs ». Il n'en sera pas question dans la présente analyse.

**Langue de départ**

« Dans le champ d'application de la Constitution, et sans préjudice de ..., toute discrimination en raison de la nationalité *est interdite* » (p. 11, prtie. I, ttr. I, art. I-4, § 2).

**Langue d'arrivée**

“Within the scope of the Constitution, and without prejudice to ..., any discrimination on grounds of nationality *shall be prohibited*” (p. 2 of 3, *idem*).

(ii) Défense / interdiction où l'acte est indirect relevant de la dérivation allusive.

« L'Union *dispose* d'une compétence *exclusive* dans les domaines suivants:

- (a) l'Union douanière;  
 (b) la politique commerciale commune ;  
 etc. » (p. 18, prtie. I, ttr. III, art. I-13, § 1 a) / e).

“The Union *shall have exclusive* competence in the following areas:

- (a) customs union;  
 (b) common commercial policy ;  
 etc.” (p. 2 of 4, *idem*).

Dans cet acte particulier, l'Union dit indirectement aux Etats membres et à leurs citoyens de ne pas se prononcer sur des domaines qui relèvent *exclusivement* de sa compétence.

(b) Ordre non atténué en français traduit par un ordre atténué en anglais.

« Toutes les recettes et les dépenses de l'Union *doivent* faire l'objet de précisions pour ... » (p. 55, prtie. I, ttr. VII, art. I-53, § 1).

“All items of Union revenue and expenditure *shall be included* in estimates drawn up ...” (p. 1 of 2, *idem*).

« Le budget *doit* être équilibré en recettes et en dépenses » (ibid.).

“The revenue and expenditure shown in the budget *shall be in balance?*” (ibid).

Grâce au verbe *devoir*, l'ordre en français se fait plus fort qu'en anglais où tout en se nuançant d'obligation<sup>23</sup>, il n'est pas rendu par *must* ou par ses substituts tels que *have to*, *are to*.

(c) Suggestion/conseil (un peu appuyé) ou l'obtention d'autorisation

« Avant d'entreprendre toute action sur la scène internationale ou de prendre tout engagement qui pourrait affecter les intérêts de l'Union, chaque Etat membre *consulte* les autres au sein de Conseil européen ou du Conseil » (p. 44, prtie. I, ttr. V, chpt. II, art. I-40, § 5).

“Before undertaking any action on the international scene or any commitment which could affect the Union's interests, each Member *shall consult* the others within the European Council or the Council” (p. 1 of 4, *idem*).

« Les Etats membres qui constituent entre eux des forces multinationales *peuvent*

“Those Member States which together establish multinational forces *may* also

<sup>23</sup> Rappelez-vous bien que cette notion d'obligation est omniprésente dans le texte anglais examiné,

aussi les mettre à la disposition de la politique de sécurité et de défense commune » (p. 45, partie. I, ttr. V, chpt. II art. I-41, § 3). *make them available to the common security and defence policy” (p. 2 of 4, idem).*

Dans le premier exemple de deux versions, la suggestion ou le conseil se fait sentir dans la construction phrastique (de nature hypothétique réelle, voir cette étude et le tableau récapitulatif plus loin): « n’entreprenez pas d’action sur la scène internationale ni aucun engagement qui pourrait affecter les intérêts de l’Union *sans que / si* (chaque Etat membre) / (vous) ne consultez/iez (pas) les autres au sein de ... ». On présente les mêmes arguments pour la version anglaise équivalente. Dans le deuxième, par contre, l’obtention d’autorisation est rendue évidente grâce à l’emploi du verbe modal *pouvoir* et *may*.

L’acte notionnel le plus extensivement utilisé est celui ayant trait à la *mise en rapport logique*. Nous y distinguons deux types : celui où des événements réels sont soumis à condition (qui se réalisent si un autre événement a lieu) et celui où des événements passés n’ont pas eu lieu, c’est-à-dire hypothétiques où on imagine ce qui se serait passé si les événements avaient eu lieu. Linguistiquement parlant, le premier ne limite pas l’expression de la condition seulement à *si (if)*, (voir utilisation de ces derniers dans les pages respectives de deux langues : p. 16, partie. I, ttr. III, art. I-11, § 3 (p. 1 of 4, *idem*)<sup>24</sup>; p. 17, partie. I, ttr. I, art. I-12, § 1 (p. 1 of 4, *idem*); p. 22, partie. I, ttr. III, art. I-18, § 1 (p. 4 of 4 *idem*); p. 31, partie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-27, § 1 (p. 5 of 7, *idem*) deux fois) ;

#### Langue de départ

« Lorsque la Constitution attribue à l’Union une compétence exclusive dans un domaine déterminé, seule l’Union peut légiférer et adopter des actes juridiquement contraignants, les Etats membres ne pouvant le faire par eux-même que s’ils sont habilités par l’Union, ou pour ... » (p. 17, partie. I, ttr. III, art. I-12, § 1).

#### Langue d’arrivée

“When the Constitution confers on the Union exclusive competence in a specific area, only the Union may legislate and adopt legally binding acts, the Member States being able to do so themselves only *if* so empowered by the Union or for ...” (p. 1 of 4, *idem*).

mais à d’autres formes où est remplie la condition. Les voici présentées en tandem : (Veuillez consulter les deux textes pour les placer en contexte. La restriction d’espace nous empêche de rapporter dans leur intégralité tous les exemples de deux langues en présence.)

*Sauf dans le cas où* (p. 25, partie. I, ttr. IV, *Except* (p. 2 of 7; *idem*; p. 3 of 7; *idem*, p. 4 of 7, *idem*).

<sup>24</sup> Les indications entre parenthèses renvoient à la version anglaise.

<sup>25</sup> Ces expressions peuvent également évoquer respectivement la temporalité : « *quand / chaque fois que* des juridictions nationales le demandent » ; « *when / each and every time* that the courts of tribunals of Member States request so ».

chpt. I, art. I-21, § 4; p. 27, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-23, § 3 ; p. 30, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-26, § 2).

*A moins que* (p. 30, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-26, § 6).

*En cas de* (p. 26, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-22, § 1).

*Lorsque* (p. 18, prtie. I, ttr. III, art. I-13, § 2).

*A la demande de*<sup>25</sup> (p. 34, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-29, § 3 b)).

*A défaut* (p. 42, prtie. I, ttr. V, chpt. I, art. I-39, § 1 ; p. 62, prtie. I, ttr. IX, art. I-60, § 3).

*Faute de quoi* (p. 50, prtie. I, ttr. V, chpt. III, art. I-44, § 3 ; p. 61, prtie. I, ttr. IX, art. I-58, § 5).

*Sans* (p. 56, prtie. I, ttr. VII, art. I-53, § 5).

*En v. - ant* (p. 49, prtie. I, ttr. V, chpt. III, art. I-44, § 1)<sup>26</sup> (*En applicant ...*).

*A condition que* (p. 49, prtie. I, ttr. V, chpt. III, art. I-44, § 2).

*Dans la mesure où* (p. 17, prtie. I, ttr. III, art. I-12, § 2 ; p. 33, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-28, § 4).

*Prép. sur + nominalisation* (p. 39, prtie. I, ttr. V, chpt. I, art. I-34, § 3 ; p. 44, prtie. I, ttr. V, chpt. II, art. I-40, § 6)<sup>27</sup>.

*Unless* (p. 4 of 7, *idem*).

*In the event of* (p. 2 of 7, *idem*).

*When* (p. 2 of 4, *idem*).

*At the request of*<sup>25</sup> (p. 6 of 7, *idem*).

*In the absence thereof* (p. 3 of 4, *idem*).

*Failing that* (p. 2 of 3, *idem*); *Failing which* (p. 1 of 2, *idem*; p. 2 of 3, *idem*).

*Without* (p. 1 of 2, *idem*).

*V.- ing.* (p. 1 of 2, *idem*)<sup>26</sup> (*By applying ...*).

*Provided that* (p. 1 of 2, *idem*).

*To the extent that* (p. 2 of 4, *idem*; p. 6 of 7, *idem*).

*Prep. at/on + nominalization* (p. 2 of 4, *idem*; p. 1 of 4, *idem*)<sup>27</sup>.

Un seul exemple afférent au deuxième type de mise en rapport logique a été attesté :

#### Langue de départ

« *Au cas où* un Etat membre *serait* l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres Etats membres lui *doivent* aide et assistance par tous les moyens ... » (p. 46, prtie. I, ttr. V, chpt. II, art. I-41, § 7).

#### Langue d'arrivée

“*If* a Member State *is* the victim of armed aggression on its territory, the other Member states *shall have* towards it an obligation of aid and assistance by all means in their power ...” (p. 3 of 4, *idem*).

Dans toutes les deux versions, un Etat membre n'est pas l'objet d'une agression : c'est un événement irréel du présent. On peut imaginer ce qui se serait passé (càd « les autres Etats membres lui doivent aide et assistance ») traduit par ... (« the other Member States shall have an obligation of aid and assistance towards it ») s'il l'avait été (“if a Member

<sup>26</sup> Là encore on peut penser aussi à une temporalité dans l'original français ainsi que dans la traduction anglaise équivalente.

<sup>27</sup> Avec, comme avant, la possibilité d'une évocation temporelle. La préposition doit contribuer par son sens à la notion de mise en rapport logique.

State is the victim of ...”) : seul l’original français recourt à un conditionnel (*serait*) dans les exemples de ce type, la version anglaise se contentant d’un présent (*is*) à valeur conditionnelle de *were*.

Pour terminer, nous proposons de faire une étude interprétative<sup>28</sup> ayant pour objectif d’examiner les distorsions faites dans la langue d’arrivée, lesquelles risquent de détourner l’effet cognitif ou émotif chez les destinataires anglais. Les justifications proposées se placent toutes sur le plan du sens, à l’exception d’une seule qui peut être de deux ordres : sémantique et énonciatif. Notre but est donc d’exposer le processus cognitif allant de la compréhension du texte étranger pour arriver à sa réexpression en langue maternelle, en passant par le stade de *la vérification de la pertinence* des équivalences retenues<sup>29</sup>. En vérifiant la pertinence de certaines équivalences proposées, nous nous rendons compte que le traducteur anglais a commis les fautes suivantes, soit au stade de la compréhension, soit à celui de la réexpression soit aux deux.

### Texte français

« *Convaincus* que ... » (Préamb., p. 3).

### Texte anglais

“*Believing* that ...” (Preamb., p. 1).

*To believe* est sémantiquement moins fort que *convaincus*. C’est peut-être par souci d’éviter la répétition de ce dernier, répété deux autres fois de suite dans l’original (cf. toujours, Preamb, p. 1) que les traducteurs l’ont rendue par *believe*, recourant de la sorte à la faute de traduction appelée *perte* ou résultat d’une déperdition sémantique, de nature très faible d’ailleurs.

Une faute de traduction assez commune dans ces quelques termes non conformes à l’original est celle de l’*impropriété* qui selon J. Delisle, *ibid.*, p. 44 : « consiste à attribuer à un mot un sens inexact ou contraire à l’usage ». En voici des exemples :

- (i) « Les Etats membres appuient ... la politique étrangère ... de l’Union et ... *respectent* l’action de l’Union dans ce domaine » (p. 21, partie I, ttr. III, art. I-16, § 2). “Member States shall ... support the Union’s common and foreign ... policy and *shall comply with* the Union’s action in this area” (p. 4 of 4, *idem*).

*To comply with* (= se conformer à) va au-delà de l’aire sémantique de *respecter*. On peut *respecter* sans pour autant *se conformer à*, *se soumettre à*.

- (ii) « Le président de la Commission *défini* ” “The President of the Commission shall

<sup>28</sup> M. Lederer dans *ibid.* p. 12 la définit comme suit: “La théorie interprétative de la traduction définit la traduction comme devant produire le même effet cognitif et émotif sur ses lecteurs que le texte original sur les siens.”

<sup>29</sup> M. Lederer, *ibid.*, p. 15, propose elle aussi trois étapes: « L’interprétation apporte ainsi la preuve que le processus de toute traduction s’effectue en trois étapes : *la compréhension d’un sens*, dont nous avons vu comment il se constitue, *une phase de déverbalisation*, c’est-à-dire l’oubli des mots et des phrases qui ont fait naître le sens, pendant laquelle celui-ci subsiste sans rapport linguistique et *l’expression de ce sens* dans l’autre langue.

les orientations ... » (p. 32, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-27, § 3 a)). *lay down guidelines ...*” (p. 5 of 7, *idem*).

Notion de possibilité de discussions.

Notion d'imposition, pas de discussions.

(iii) « Ils (le Conseil européen et le Conseil) *se prononcent sur* initiative d'un Etat membre, .. » (p. 44, prtie. I, ttr. V, chpt. II, art. I-40, § 6). “The European Council and the Council *shall act* on an initiative from a Member State ...” (p. 1 of 4, *idem*).

*Se prononcer sur* (s'exprimer): to give or express an opinion / decision on, sans pour autant *agir sur ...* (to act on ...).

(iv) « Les domaines de ces actions sont, “The areas of such action shall, *at dans leur finalité européenne* : ... » (p. 21, prtie. I, ttr. III, art. I-17). *European level*, be : ...” (p. 4 of 4, *idem*).

L'aspect *impropre* dans la traduction anglaise réside dans le fait que *level* n'implique pas forcément *la finalité* exprimée dans l'original français.

Une faute peut s'ajouter à une autre comme c'est le cas dans la présente traduction où *un ajout* s'additionne à l'*impropriété* :

« Le Conseil est composé d'un représentant de chaque Etat membre au niveau ministériel, *habilité* à engager le gouvernement de l'Etat membre qu'il représente ... » (p. 27, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, art. I-23, § 2). “The Council shall consist of a representative of each Member State at ministerial level, who *may commit* the government of the Member State in question ...” (p. 3 of 7, *idem*).

La traduction anglaise s'éloigne de l'original tant du côté du sémantisme verbal (faute d'*impropriété* où *habilité* est traduit par *commit* et non par *empowered, entitled, authorised to...*, sens fort appropriés au contexte) que du côté de l'auxiliaire modal *may* exprimant une incertitude et affaiblissant de la sorte le pouvoir d'habilitation rattaché à l'unité *habilité* dans la version originale. J. Delisle définit ainsi la faute d'*ajout*, *ibid.*, p. 26 : « Faute de traduction qui consiste à introduire de façon non justifiée dans le texte d'arrivée des éléments d'information superflus ou des effets stylistiques absents du texte de départ ».

Dans cette traduction nous avons également repéré une faute de *contresens* qui selon J. Delisle *ibid.* p. 33 se définit comme suit : « Elle consiste à attribuer à un segment du texte de départ un sens contraire à celui qu'a voulu exprimer l'auteur. Le contresens résulte d'une erreur d'interprétation ou d'un manque de culture générale et a pour effet de trahir la pensée de l'auteur du texte de départ ». Dans le cas présent, l'atteinte est faite à l'interprétation.

« Les juges et les avocats généraux *sortants* peuvent être nommés de nouveau » (p. 34, prtie. I, ttr. IV, chpt. I, “*Retiring* Judges and Advocates-General may be reappointed” (p. 6 of 7, *idem*).

art. I-29, § 2).

*Sortants* en français qui signifie: « qui cesse de faire partie d'un corps, d'une assemblée » (cf. Le Petit Robert 1) projette l'idée d'une réélection, renchérie d'ailleurs dans le texte en question par la suite de l'énoncé : « ... peuvent être nommés de nouveau »<sup>30</sup>. Or, les traducteurs anglais mal interprètent l'unité en lui accordant l'acception de retraite : "retiring/outgoing", laquelle est également proposée comme équivalente de *sortants* dans le dictionnaire en question. Cette idée est largement exploitée aussi par J. Delisle, *ibid.* (pp. 173-184). Il y distingue les correspondances (mots et phrases ayant un sens virtuel dans le dictionnaire) des équivalences (mots et phrases obtenant le sens concret grâce à leur usage dans le discours).

Cette difficulté à laquelle se heurtent les traducteurs, même les plus professionnels, est justifiée par P. Banon-Shirman et C. Makardidjian dans leur article intitulé : *Quelle place pour le Portfolio européen des langues ?*, 'Le Français dans le Monde', mars-avril 2006, n° 344, p. 34 : « Autres problèmes : les items du Portfolio, semblables pour toutes les langues, expriment bien l'idée que tout est parfaitement traduisible d'une langue à l'autre et d'une culture à l'autre ».

---

<sup>30</sup> C'est une façon d'interpréter le sens d'un mot par l'assimilation au contact ou à distance appelée isotopie par Bernd Stefanink, (cf. 'Le Français dans le Monde', *Le traducteur et les mots*, p. 39) : «Lorsque les théoriciens de la traduction nous invitent à dégager les isotopies d'un texte dans le cadre d'une analyse de texte préalable à la traduction, ne nous demandent-ils pas en fait d'examiner dans quelle mesure les mots s'influencent intratextuellement dans ce qui est le propre des mots, c'est-à-dire le sens et la compréhension que le récepteur en a, de même que les structures morphologiques s'influencent en ce qui leur est propre à elles, c'est-à-dire leurs formes? » Ce phénomène d'assimilation au contact ou à distance, il en est déjà question ci-avant, au niveau de *procédés stylistiques*, (cf. **modulation**).

## Conclusion

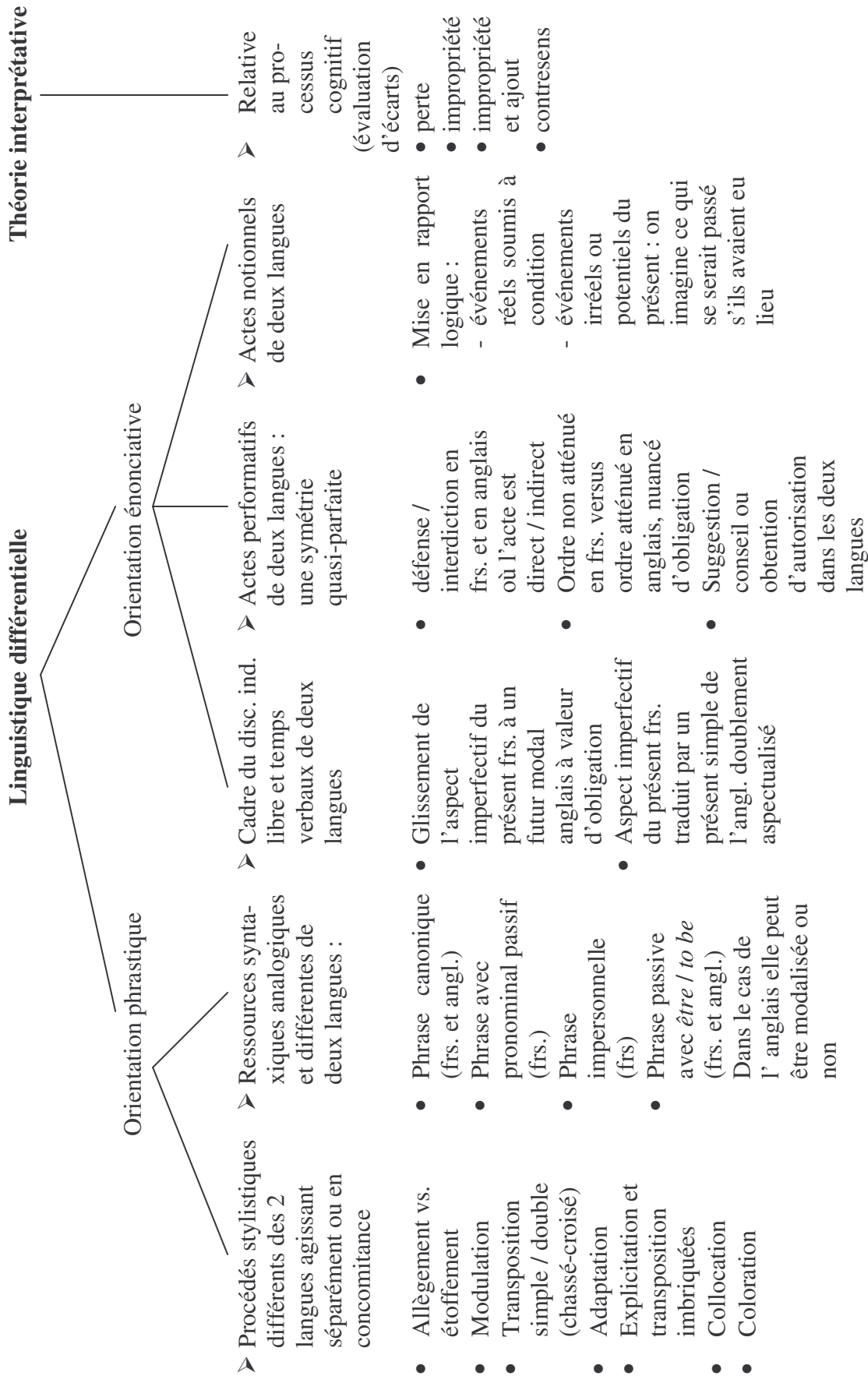
Comme on peut constater, il est très bénéfique aux traducteurs confirmés ou en cours de formation de s'appropriier le processus linguistique et énonciatif de la traduction et de ne pas se contenter uniquement du résultat final, même le plus brillant. Cette idée va à l'encontre de celle proposée par Florence Herbulot dans son article intitulé : *La formation des traducteurs pour l'Europe d'aujourd'hui et de demain*, (cf. *Europe et Traduction*) quand elle déclare : « ... je m'intéresse essentiellement au résultat de ce processus : en effet, c'est ce résultat que mon client va payer, et non le processus, qui ne l'intéresse nullement. » (p. 376). Mais comme nous l'avons déjà annoncé au début : assimiler le processus linguistique différentiel constitue un atout permettant de prendre conscience de tout ce qui régit les langues à transposer.

Effectivement, savoir que le passage d'une langue à l'autre, que ce soit de la L.E. à la L.M. ou vice-versa, lequel implique ou non un déplacement phrastique et/ou énonciatif, favorise un résultat meilleur dans la traduction intentionnelle. Du côté de la combinatoire (lexique, syntaxe, sémantique ...), les deux langues en présence présentent des procédés stylistiques assez divers. Même leur phraséologie n'échappe pas à ce phénomène différentiel. Il suffit de parcourir le tableau récapitulatif suivant pour se rendre compte d'un assez grand nombre de procédés stylistiques (huit), agissant séparément ou concomitamment, et syntaxiques (trois) qui sépare les deux langues dans la traduction. Quand on vient à l'énonciation ou à la production de la langue dans le discours, il peut y avoir des analogies voire des différences. Les temps verbaux ou l'emplacement des procès verbaux dans la dimension temporelle par rapport au moment zéro de l'énonciation constituent une preuve irréfutable d'analogies (voire de différences) entre deux versions équivalentes quant au sens. Ces analogies traduites en différences quant à la combinatoire de deux langues, se notent également dans les actes performatifs et notionnels, avec possibilité d'une légère déviation quant à la formulation de certains d'entre eux. (cf. rubrique (b) ci-dessus, p. 54). Le tableau suivant résume bien notre propos à cet égard.

L'étude sur la théorie interprétative nous conduit à déceler chez les traducteurs anglais, sans nous constituer leur détracteur, un certain nombre de fautes telles que : *perte*, *impropriété*, *impropriété mêlée à l'ajout et contresens*.



## Tableau récapitulatif



**Bibliographie sommaire**

- Ayme (Claude), Auzac de Larmartine (Evelyne de), Lagayette (Pierre), Thomson (Jean-Max), Waddle (Robin). *Savoir-faire la Traduction. Oral et écrit*, Paris, Editions du Temps, 1998.
- Ballard (Michel). *Europe et Traduction*, textes réunis par M. Ballard et publiés à Arras par Artois Presses Université, 1998.  
*La Traduction : de l'anglais au français*, Paris, Nathan, 1987.
- Chartier (Delphine), Lauga-Hamid (Marie-Claude). *Introduction à la traduction. Méthodologie pratique (anglais-français)*, Université de Toulouse – le Mirail, Presses Universitaires du Mirail, 2002.
- Chuquet (Hélène), Paillard (Michel). *Approche linguistique des problèmes de la traduction*, Paris, Ophrys, 1989 (Ed. révisée).
- Debuire (Francis). *Écrit et oral. La Traduction. Versions et thèmes journalistiques*, Paris, Editions du Temps, 1991.
- Delisle (Jean). *La traduction raisonnée : manuel d'initiation à la traduction professionnelle de l'anglais vers le français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993.
- Gallix (François), Walsh (Michael). *La traduction littéraire (textes anglais et français : XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hachette Livre, 1997.
- Gouadec (Daniel). Traduguide no. 1 *Traduction signalétique et traduction synoptique*, Paris, la Maison du dictionnaire, 1999.
- Guillemin-Flescher (Jacqueline). *Syntaxe comparée du français et de l'anglais. Problèmes de traduction*, Paris, Ophrys, 1981.
- Guitard (Lucien). *Versions anglaises* (présentées, commentées et traduites), Paris, Editions Roudil, 1994.
- Hervey (Sándor), Higgins (Ian). *Thinking French Translation* (a course in translation method: French to English), London and New York, Routledge, 2002 (2<sup>e</sup> éd.).

- Lederer (Marianne). *La traduction aujourd'hui*, Paris, Hachette, 1994.
- Mangueneau (Dominique). *Enonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1999.
- Mounin (Georges). *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard, 1963.  
*Linguistique et traduction*, Bruxelles, Dessant et Mardaga, 1976.  
*Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers, 1968, nouv. éd., 1971.
- Vinay (Jean-Paul), Darbelnet (Jean). *Stylistique comparée de l'anglais et du français*, Paris, Didier, Montréal, Beauchemin, 1958. (nouv. éd. 1977).  
*Cahier d'exercices No. 1 pour accompagner la stylistique comparée du français et de l'anglais*, Montréal, Beauchemin, (2<sup>e</sup> éd.), 1991.  
*Cahier d'exercices No. 2*, 1970.

#### Revue :

*Cahiers Charles V*, no. 6, 1984, « Traduire l'inattestable », Guillemain-Flescher (Jacqueline)

*Le Français dans le Monde*, no. 275, août-septembre 1995 « Le traducteur et les mots », Bernd (Stefanink).

*Le Français dans le Monde*, no. 159, février-mars 1981 « Les mots qui font bouger », Pucheu (René).

*Le Français dans le Monde*, no. spécial, août-septembre, 1987 « La théorie interprétative de la traduction », Lederer (Marianne).

*Le Français dans le Monde*, n° 344, mars-avril 2006, *Quelle place pour le Portfolio européen des langues ?*, Banon-Shirman (Pascale) et Makardidjian (Chaké).

*Les langues Modernes*, no. 1, 1995, « La Traduction comme exercice ».

*Pitfall*, no. 4 (Projet interdisciplinaire de traitement formel et automatique des langues et du langage), D.R.L. Paris VII, 1975. « Note sur détermination et quantification : définition des opérations d'extraction et de fléchage », Culioli (Antoine).

*La Tribune internationale des langues vivantes*, no. 2, nov. 1989, no. spécial « Traduire aujourd'hui ».